



CONSEIL MUNICIPAL
CE 15 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 15 octobre 2015 à 13h30.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Richard Thiboutot	Conseiller no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absents :	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	VACANT	Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

Les conseillers et conseillères renoncent à l'avis de convocation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 564-2015

Sur proposition de madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après.



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 15 octobre 2015 à 13h30**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. REDDITION DE COMPTE TECQ 2014-2018 : PROGRAMMATION DESMARAIS**
- 4. ADJUDICATION SERVICES PROFESSIONNELS : PLAN D'INTERVENTION**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. REDDITION DE COMPTE TECQ 2014-2018 : PROGRAMMATION DESMARAIS

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés.565-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Le conseil municipal atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

4. ADJUDICATION SERVICES PROFESSIONNELS : PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la Ville a invité 4 firmes d'ingénieurs pour des soumissions relativement à l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE la Ville a reçu 3 propositions : c'est-à-dire de WSP Canada inc., Cima+ ainsi que de Norinfra; les 3 propositions sont conformes aux demandes de la Ville; toutefois, 2 propositions sont inférieures à 25 000 \$;

Rés.566-2015

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'adjuger le contrat pour le projet d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. pour un montant forfaitaire de 20 120,63 \$ incluant les taxes applicables.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.567-2015

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 13 h 50.